



## Les Allemands et la « guerre des étoiles »

La République fédérale paraît à nouveau aux prises avec la difficulté de définir clairement ses rapports avec les Etats-Unis et son rôle en Europe. Faut-il être pour ou contre l'Initiative de défense stratégique américaine (IDS) ? Faut-il répondre favorablement, ou non, à l'offre de participation à ce programme faite par M. Weinberger aux Européens, et que certains outre-Rhin qualifient d'« ultimatum » ?

Bonn ne s'est pas encore prononcé définitivement sur la « guerre des étoiles ». Mais, tandis qu'un premier sondage fait apparaître une large hostilité de l'opinion ouest-allemande à l'IDS (60 % contre, 17 % pour), plusieurs membres du gouvernement se sont livrés ces dernières semaines à des déclarations pour le moins dissidentes.

Diverses mises au point ont certes été faites, par le chancelier notamment, qui font droit aux craintes exprimées par le ministre des affaires étrangères, M. Genscher, et rappellent la préoccupation essentielle de la République fédérale : voir s'instaurer des relations stables et équilibrées entre l'Est et l'Ouest. Elles insistent sur l'espoir que les négociations de Genève prendront finalement leur cours stationnement dans l'espace de nouveaux systèmes de défense ; elles rappellent que la sécurité de l'Europe ne doit pas être déçue de celle des Etats-Unis et que la stratégie de la réponse flexible doit rester inchangée aussi longtemps que n'existera pas de meilleur moyen de dissuasion.

Mais on a vu, le week-end dernier encore, lors d'un colloque germano-américain à Dallas, à quel point le gouvernement de Bonn est divisé sur cette question. Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Mollenhagen, a pris publiquement le contrepied des positions exprimées par le ministre de la défense, M. Wörner, en jugeant trop favorables aux Etats-Unis. Cela lui a valu, ainsi qu'à M. Genscher, des attaques virulentes de la part de l'aile droite de la majorité. L'incident semble clos : l'idée qu'il faut prendre son temps et, avant toute chose, tenter de définir une position commune au niveau européen a finalement calmé la polémique.

Reste à savoir si les intérêts des différents pays d'Europe coincident. Certes, leur volonté de ne pas se laisser distancer, sur le plan technologique, dans un domaine d'avenir, leur refus d'être considérés comme de simples sous-traitants de la machine militaro-industrielle américaine, les incitent à développer une approche commune.

En revanche, contrairement à la France et à la Grande-Bretagne - les deux puissances nucléaires européennes - la République fédérale a un intérêt plus évident à prendre part au développement d'une nouvelle technologie militaire dont le contrôle lui permettrait de retrouver une place de premier plan en Europe. Bien que cela ne soit exprimé clairement par personne à Bonn, l'appui enthousiaste apporté à l'IDS par M. Strauss, très ancien partisan d'une participation allemande à la responsabilité nucléaire, ne laisse guère de doute sur cet arrière-plan du débat. L'opposition social-démocrate, quant à elle, a rejeté nettement la proposition américaine et rappelé à cette occasion son appui au développement du programme spatial civil européen, notamment au projet français Hermès.

## Le président Neves dans un « état critique »

### Les Brésiliens s'inquiètent de la succession

L'état de santé du président Tancredo Neves, après sa cinquième intervention chirurgicale en vingt et un jours, inspire les plus vives inquiétudes. Le porte-parole du gouvernement brésilien, M. Antonio Brito, a déclaré, dans la nuit du jeudi 4 au vendredi 5 avril, que le président se trouvait dans un « état critique ». Il a précisé que M. Neves était sous respiration artificielle et avait subi une trachéotomie.

La « nouvelle République » brésilienne est en état de choc. Après vingt et un ans de régime militaire, l'élection de M. Tancredo Neves à la présidence de l'Etat avec une très large majorité (480 voix contre 180 à son concurrent, M. Paulo Maluf) ouvrait le chemin de la démocratie. Cependant, la veille de la cérémonie d'investiture, il était hospitalisé, et le vice-président, José Sarney, prêtait serment devant le Parlement. Depuis le 15 mars, c'est ce dernier qui assure l'intérim de la présidence.

L'aggravation de l'état de santé de « Tancredo », qui a connu depuis trois semaines de nombreux et douloureux rebondissements, pose désormais le problème de la vacance du pouvoir.

Les ministres qui viennent aux nouvelles s'affichent même plus un optimisme de commande et commentent à répondre à des questions sur l'« après-Tancredo ».

La Constitution prévoit qu'en cas de décès ou d'incapacité qui empêcherait le président élu de prêter serment, le vice-président se substitue automatiquement à lui pour la durée du mandat présidentiel. C'est la procédure qui a été observée dans un premier temps et qui a permis l'intronisation du colistier de M. Neves.

Mais la personnalité de M. Sarney avait déjà, à ce moment-là, posé quelques problèmes aux députés. Celui-ci, en effet, est un représentant de la droite libérale, qui est minoritaire dans la coalition au pouvoir. Il était encore, l'année dernière, le chef du parti gouvernemental et a soutenu constamment le régime militaire. Il n'avait dû son poste qu'à un marchandage habile.

Le troisième personnage de l'Etat, président de la Chambre des députés et chef du Parti du mouvement démocratique brésilien (PMDB), M. Ulisses Guimarães, est, lui, le père du projet « Diretas ya », qui préconisait des élections présidentielles directes (alors que, rappelons-le, M. Neves a été élu par un collège restreint). Ce projet a été repoussé par le Congrès le 25 avril 1984, mais il pourrait retrouver une certaine actualité à la faveur des événements. Une partie de la gauche et de l'extrême gauche est favorable à cette solution.

L'une des grandes inconnues de la situation est de nature constitutionnelle.

La durée normale du mandat présidentiel (six ans) devait être réduite à quatre ans dans le projet de nouvelle Constitution, qui prévoit aussi l'élection du président au suffrage universel. Mais c'est seulement l'année prochaine qu'une nouvelle Assemblée élue devait débattre de ce projet constitutionnel.

Pour couper l'herbe sous le pied des militaires éventuellement tentés de reprendre le pouvoir, l'Alliance démocratique, qui regroupe le Parti du mouvement démocratique brésilien (PMDB) de M. Neves et le Parti du front libéral (PFL), a voulu suivre la Constitution à la lettre en soutenant unanimement le vice-président José Sarney en tant que président par intérim. Serait-elle dans les mêmes dispositions d'esprit en cas de décès de M. Neves ?

D. H.-G.

(Lire la suite page 5.)

## M. Michel Rocard s'explique

### L'ancien ministre de l'agriculture expose au « Monde » les raisons de sa démission

Après son départ du gouvernement décidé dans la nuit du mercredi 3 au jeudi 4 avril, M. Michel Rocard avait souhaité rester silencieux. Ce départ a suscité de vives réactions. M. Rocard a adressé au Monde l'article que nous publions ci-dessous.

Toute démission est un déchirement. Celui que je ressens en abandonnant l'agriculture française, à laquelle je me suis tout entier consacré depuis deux ans, est à la mesure de la passion que j'ai mise à ma tâche. Deux ans de modernisation de l'agriculture, deux ans sans affrontements majeurs, et deux ans même avec des succès significatifs. L'intensité du moment interdira les bilans objectifs, mais j'attends avec sérénité le jugement que, dans quelques années, on portera sur mon action dans ce secteur qui me reste très cher. J'observe d'ailleurs que les mêmes qui, il n'y a pas deux semaines, me reprochaient mon action « indigne » aujourd'hui de m'y voir mettre un terme.

Ce n'est pas le bon moment, dit-on. D'autres utilisent des formules plus blessantes faute de pouvoir imaginer qu'on puisse guider ses choix par sa conscience. Comme s'il y avait un bon moment pour démissionner !

La logique de ceux qui aujourd'hui me critiquent aboutit à

cette idée qui veut que, d'accord, on n'a pas de raison de partir ; en désaccord, on n'a pas le droit de partir. Je ne fais, moi, à aucun ministre, l'insulte de le croire prisonnier. Notre gouvernement est heureusement composé d'hommes libres, libres notamment de cesser d'appartenir au gouvernement. Ce serait d'ailleurs la valeur de leur présence si elle était contrainte ?

Il est des moments dans la vie où chacun fait des choix. Les critères peuvent en être l'efficacité, le goût, l'opportunité ou bien d'autres encore. Mais il est un mobile qui domine tous les autres - au point que ce qu'il dicte relève à peine d'un choix : c'est la fidélité à des principes. C'est par principe que je me suis toujours attaché à parler vrai, par principe aussi que je veux agir vrai.

Il y a toutefois dans la vie politique une différence de taille : les témoins, ici, négligent la pensée pour rechercher l'arrière-pensée. Voici que l'on cherche midi à quatorze heures ou plutôt 88 en 85. Me voici crédité des dessous les plus noirs, des stratégies les plus alambiquées, tous et toutes d'ailleurs étant présentés comme voués à l'échec, ce qui ferait de l'homme politique que je suis un traître doublé d'un imbécile. C'est aux Français qui me liront d'apprécier si mon passé autorise ces interprétations.

La vérité est beaucoup plus simple. Elle tient à ma conviction de ce que j'ai assez de objectifs légitimes pour me consacrer à leur réalisation.

Il est parfaitement légitime l'objectif qui tend à mettre dans notre système plus de souplesse qu'il n'en tolère, à permettre aussi l'expression de la réalité des opinions de notre pays dans leur richesse comme dans leur complexité.

Mais chacun sait aujourd'hui que nous vivons une mutation profonde dont j'ai assez souvent et anciennement détaillé les manifestations pour qu'il soit superflu d'y revenir ici. La France est confrontée à l'un des défis les plus grands d'une histoire qui, pourtant, n'en fut jamais avare. Pour relever ce défi, j'ai acquis la certitude que notre pays a en tout cas besoin de fermeté dans sa conduite. Cela peut n'être pas suffisant, nul doute que ce soit nécessaire.

C'est au pouvoir, dès lors, qu'il faut une stabilité sans laquelle aucune efficacité n'est possible. Et s'il est souhaitable - ou plutôt parce qu'il est souhaitable - que puissent être domiés des clivages trop tranchés, cela doit être dans la clarté.

MICHEL ROCARD.

(Lire la suite page 7.)

## L'irrésistible montée de M. Laurent Fabius

par JEAN-MARIE COLOMBANI

« Chez nous, on est plutôt belowé » : cette formule soigneusement apprêtée, c'est M. Laurent Fabius tout craché. C'est la simplicité d'un professionnel.

De là à devenir l'homme politique le plus « populaire » de France - comme en témoigne le baromètre mensuel de la SOFRES-*Figaro-magazine*, il y a certainement davantage que le travail d'un professionnel de la communication. Comment situer cet homme, protégé puis lancé par M. Mitterrand en juillet 1984, et désormais favorisé par l'opinion malgré l'échec de la gauche aux cantonales ? Comment, surtout, expliquer ce succès ?

La chance de M. Fabius est d'avoir... succédé à M. Mauroy, et d'être... aux côtés de M. Mitterrand. L'image du premier ministre est en effet l'élément exact de celle de son prédécesseur. C'est celle de la cohérence d'une action gouvernementale recentrée, là où il y avait à tort ou à raison, dans l'esprit public, incohérence. C'est aussi celle d'un pouvoir qui dédramatise. « Pas de vagues » : telle semble être la première consigne donnée par M. Fabius à son cabinet comme à son gouvernement.

Quart d'heure par quart d'heure, M. Fabius cultive à la télévision ce profil listé sans aspérités, qui ne prête guère à l'analyse, à la critique, encore moins à la polémique.

Au fond, M. Fabius a quelque chose d'un Henri Queuille new look. Non certes par le style, mais par la forme. Il incarne une attitude qui a permis à l'ancien président du conseil de passer à la postérité : pour qu'un problème soit résolu, dit l'ancien élu de la Corrèze, il suffit de ne pas le poser.

Du reste il était plus sage pour M. Fabius d'agir ainsi. Dans un premier temps, il lui fallait se manifester le moins possible. Toute initiative, compte tenu de l'impopularité du pouvoir, se serait retournée contre lui. Quel contraste avec la méthode Mauroy : les débats sur l'école ont sur la presse en 1984 n'avaient-ils pas pour but de donner à la gauche des raisons idéologiques de combattre et... d'oublier l'austérité !

Mais M. Fabius gagne aussi à être aux côtés de M. Mitterrand : à l'inverse du président il n'est pas tenu pour responsable des discours et des politiques maximalistes du début du septennat. En somme M. Fabius vient à point pour incarner la fin d'une gauche idéologique. Il est, ou pourrait devenir, le grand prêtre du Baed Godesberg rampant que vit le « socialisme à la française ». Le « socialisme fabien » consiste, en réalité, à s'adapter aux tendances dominantes de l'opinion : celles-ci privilégient la critique des idéologies, le libéralisme économique, la flexibilité sociale. CQFD : M. Fabius n'est pas loin de personifier, pour user de classifications schématiques, ce socialisme de droite, ce centisme de gauche, auquel aspire une opinion au sein de laquelle les champs du consensus ont gagné du terrain (1).

Dès lors, on comprend mieux un succès qui conduit ses limites. M. Fabius conduit un gouvernement de la séduction et non de la mobilisation : la gauche n'en profite donc pas, et le phénomène Fabius reste de nature personnelle. Au reste le dernier baromètre de la SOFRES montre bien qu'il n'a pas d'effet induit ni sur M. Mitterrand, ni sur le PS : l'un et l'autre sont en baisse. Il y a là un problème décisif pour 1986 : si cette popularité n'a aucune force électorale, c'est tant mieux pour M. Fabius, c'est peine perdue pour

les socialistes. La solution, pour faire maître cette force-là, est peut-être dans la constitution de listes « républicaines », plutôt que socialistes *stricto sensu*, sous l'égide de la « majorité présidentielle » et conduites par le premier ministre. C'est là un cas de figure classique, sous la V<sup>e</sup> République. Il serait étonnant que M. Fabius n'y ait pas songé.

S'ajoutent à cette limite les nombreux problèmes que M. Fabius pose à son propre camp. Renforcé ou affaibli-il le président ? Question décisive dans le régime bicéphale qui est le nôtre. Matignon avait vu avec soulagement la cote de M. Mitterrand se redresser ; il ne peut qu'assister inquiet à cette nouvelle baisse : l'écart entre l'un et l'autre prend des proportions qui peuvent créer un jour une difficulté politique. Celle-ci existe déjà, sous-jacente, entre le premier ministre et le premier secrétaire du PS. L'enjeu ? Le leadership de la campagne électorale, et donc son contenu politique, bien que la logique - et le président - doive imposer sans doute un partage des tâches.

En fait, M. Laurent Fabius gêne M. Lionel Jospin, prive M. Pierre Mauroy d'une rentrée politique, peut faire oublier M. Jacques Delors et a failli tuer M. Michel Rocard. Sa seule présence, relayée à droite par des hommes tels que M. François Léotard, a d'un coup vicieux le président de la République et l'ensemble des leaders politiques. Si bien que le succès de M. Fabius est moins celui d'un nouveau style que celui du rajeunissement de la classe politique, qu'une génération au moins, la sienne, la plus nombreuse (celle du baby boom de l'après-guerre), appelle de ses vœux.

Il reste un problème, ou plutôt une inconnue. Comme le note un de ses proches : « C'est un type efficace, mais il pourrait se laisser des difficultés ; c'est une voiture de course. Quand on la met dans les encombrements, elle chauffe. » Patience : les encombrements, nous y sommes !

(1) Lire sur ce sujet SOFRES-opinion, 1985, Gallimard éditeur, par Olivier Duhamel, J. Jaffré, Alain Duhamel et alii.

**"APOSTROPHES" LE 5 AVRIL**

**UN LIVRE EVENEMENT**

**la cité de la joie**

PAR **DOMINIQUE LAPIERRE**

**ROBERT LAFFONT**

**LIRE**

**4. SOMALIE**  
L'épidémie de choléra prend des proportions dramatiques.

**4. VIETNAM**  
Un entretien avec le ministre des affaires étrangères.

**8. POLITIQUE**  
M. Barre récuse l'idée de listes d'union RPR-UDF.

**13. TÉLÉVISIONS PRIVÉES**  
Les grandes manœuvres avant le rapport Bredin.

**15. ÉCONOMIE**  
L'entreprise Valeo (équipement automobile) va supprimer 2 800 emplois.

# ET LE DÉBAT SUR LA PROPORTIONNELLE

## M. Rocard s'explique

(Suite de la première page.)

Aucune réforme du mode de scrutin n'abolira les rapports de force. Mieux vaut donc les connaître et rechercher des compromis plutôt que les obscurcir ou en nier l'existence. La convergence, oui ; la confusion, non. Et c'est précisément pour cela que les moyens envisagés me semblent inadéquats.

Le système majoritaire est trop brutal, le système proportionnel est trop dangereux.

Il est certain que le mode de scrutin actuel, s'il a permis la modernisation des institutions françaises, a eu un prix et qu'il est lourd. Il crève les affrontements et leur fait perdre leur substance ; le débat d'opinions n'a plus droit de cité, on ne juge pas les idées mais ceux qui les émettent, les hommes politiques sont désormais les seuls auxquels sont interdites les propositions originales qui, pour être prises en considération, doivent émaner de personnes réputées « officielles ».

C'est pourquoi l'« invention » d'une dose de proportionnelle me séduit. Tout autre chose est le système retenu qui suscite de ma part les trois craintes fondamentales qui m'ont conduit à me retirer.

Le peuple, tout d'abord, n'est plus maître des choix décisifs. Qu'il s'agisse de l'homme par lequel l'électeur souhaite être représenté, il sera imposé par l'ordre de la liste. Qu'il s'agisse du lien personnel qui unit le citoyen à son élu : on le verra dissous ou distendu faute d'un ressort géographique suffisamment ressenti. Qu'il s'agisse surtout du choix entre des projets politiques clairement définis : s'y substituera le choix entre des options que les candidats s'attachent à rendre aussi vagues que possible.

J'ajoute que le système m'effraierait moins si nos habitudes partisanes étaient autres, plus proches de celles constatées dans certains pays étrangers. Mais en France, est-ce vraiment l'électeur qui choisira ses députés, ou plus vraisemblablement les appareils centraux des grands partis ?

Il y a tout à craindre, en second lieu, d'un mouvement paradoxal de surenchères avant le vote ouvrant sur tous les compromis après.

Dans le régime actuel, les dirigeants de l'opposition n'ont guère de motifs de méfiance légitime droite dont ils attendent - sans avoir été déçus jusqu'ici - qu'elle leur apportera bon gré, mal gré, ses voix au second tour. A la proportionnelle en outre, le président du RPR, par exemple, aura dramatiquement besoin des suffrages qui se porteront vers le Front national. Est-il absurde de penser qu'il ne pourra les attirer qu'en empruntant certain de ses thèmes, une partie de son discours ? Qui peut garantir d'ailleurs que les socialistes ne soient pas tentés d'agir de même en direction des communistes ? De sorte que ce qui est supposé rapprocher pourrait en fait approfondir les divisions, durcir les oppositions, nul, jamais, ne vout laisser le champ libre à son voisin le plus direct.

Mais après le scrutin, en revanche, et sans que l'électeur ait pu en exprimer

mer le souhait, tous les compromis sont rendus possibles entre les ennemis de la veille, d'accord seulement pour gouverner ensemble de peur de ne pas gouverner, sans véritable projet, même pas minimum, si ce n'est guetter toute erreur de l'autre.

Troisièmement enfin, ce mode de scrutin, surtout, risque fort de fragiliser l'exécutif, ce dont nous avons le moins besoin. De deux choses l'une en effet : ou la réforme ne change rien, la droite ou la gauche a à elle seule la majorité absolue, survit alors la bipolarisation à laquelle il s'agit de mettre fin. Ou, au contraire, il n'est de majorité que de coalition. Dans ce cas, le gouvernement devra son existence à deux groupes parlementaires qui le soutiendront, plus précisément à leurs chefs, qui pourront le renverser à tout moment quitte à reformer un nouveau cabinet avec les mêmes forces mais quelques autres hommes.

Ce scénario est bien connu et que j'aierais donc l'Etat dans tout cela ? Il a pour lui l'arme absolue, celle qui, par son utilisation ou plus souvent par sa simple menace, contraint les majorités à demeurer souses, disciplinées et stables ; le pouvoir de dissolution. Seulement voilà justement où le bât blesse, comme l'exemple italien le prouve.

Dans un système proportionnel, la dissolution ne fait plus peur qu'aux candidats en fin de liste, ceux qui sont les moins. Aux autres, les plus nombreux, elle coûte les frais d'une campagne mais en aucun cas leur siège, car ils savent devoir retrouver jusqu'à peu près les mêmes revirements. Pourquoi s'effraieraient-ils alors ? Supprimez cette épée et Damocès pourra faire (1), l'Assemblée donner le rythme et les ministres valent.

Tels sont les motifs qui m'interdisent d'approuver une réforme que je juge dangereuse pour l'équilibre des institutions et donc pour l'intérêt général de la France.

Parce qu'il est normal qu'un gouvernement soit solidaire, parce que je ne pouvais être solidaire de cette décision-ci, j'ai choisi la démission. Pour cette raison et cette raison seulement.

J'admets quant à moi qu'on puisse ne pas partager mes raisons. Je respecte le choix des autres. J'attends des autres qu'ils respectent le mien. Ni plus, ni moins.

### MICHEL ROCARD.

(1) Denys l'Ancien, tyran de Syracuse (IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C.) se livra un jour à une expérience pédagogique sur le personnage de Damocès, son courtisan afin de lui démontrer que l'exercice du pouvoir n'est pas le bonheur parfait. Il suspendit une épée, par un crin de cheval, au-dessus de la tête de Damocès (NDLR).

## AU SÉNAT

### La propriété intellectuelle en matière de son et d'image

Le Sénat a adopté jeudi 4 avril une version fortement amendée du projet de loi sur les droits d'auteur des artistes et interprètes, des producteurs et des entrepreneurs de communication audiovisuelle, voté le 29 juin 1984 par l'Assemblée nationale. La majorité sénatoriale (RI, RPR, Union centriste et Radicaux valaisiens) a approuvé le texte, le PS et le PC se sont abstenus. Le débat, commencé le 3 avril (Le Monde du 4 avril) a montré que deux démarches s'opposent.

La première, fortement marquée par le souci « libéral » de la majorité sénatoriale, tend à privilégier les producteurs au détriment des auteurs et créateurs, ou, en tout cas, à maintenir la situation actuelle, l'inverse, la seconde, défendue par M. Jack Lang, ministre de la culture, et les sénateurs de gauche, vise à protéger plus efficacement les auteurs et les créateurs - le PC cherchant même à aller plus loin dans ce sens.

Protection, selon M. Lang et les sénateurs socialistes, ne signifie pas pour autant accroissement de l'intervention de l'Etat dans les affaires des producteurs et des auteurs, mais, au contraire, la recherche du compromis par la négociation entre les parties.

Au cours de la discussion, des divergences sont apparues, notamment sur les points suivants :

- **Contrôle des créateurs sur l'utilisation de leurs œuvres :** M. Charles Jolibois (apparenté RI, Maine-et-Loire), rapporteur de la commission spéciale, s'est opposé au texte des députés, estimant que ces derniers risquaient de compromettre l'activité des producteurs ;

- **Œuvres publicitaires :** Le Sénat a rétabli la liberté totale du producteur d'utiliser l'œuvre comme il l'entend ;

- **Sociétés de perception et de répartition des droits :** Le Sénat a supprimé l'agrément du ministre de la culture prévu par le texte de l'Assemblée, afin d'éviter l'incursion de l'Etat dans les affaires purement privées. Si M. Lang n'a pu convaincre les sénateurs sur ce point, il a cependant trouvé leur appui pour modifier une disposition votée par les députés visant à obliger les sociétés de perception à exonérer des associations de paiement des droits d'auteur. Le texte proposé par le gouvernement et approuvé par l'ensemble des sénateurs s'en tient à la simple possibilité d'une réduction ;

- **Copies privées :** la composition de la commission chargée de rétablir la taxe sur les cassettes vierges (vidéo et audio) n'est pas modifiée. Cependant, le Sénat a préféré qu'elle soit précisée par « Une personnalité qualifiée, choisie par le ministre de la culture » protégé pendant vingt-cinq ans après sa création, selon le texte du Sénat. Durée insuffisante, a estimé M. Lang, qui a indiqué qu'aux Etats-Unis ils sont protégés pendant cent ans ;

- **Composition musicale :** la durée du droit exclusif d'exploitation des œuvres d'un compositeur par ses héritiers, après sa mort, est portée de cinquante à soixante-dix ans.

R. Sa.

## NOUVEAU MINISTRE DE L'AGRICULTURE

### M. Henri Nallet : un conseiller apprécié du président

Conseiller technique, chargé de l'agriculture au secrétariat général de la présidence de la République, M. Henri Nallet, quarante-six ans, devient, au vol, ministre de l'agriculture. La décision rapide du chef de l'Etat est révélatrice de l'estime en laquelle M. François Mitterrand tenait son conseiller pour l'agriculture depuis juillet 1981. Elle mar- que aussi la volonté d'assurer une continuité en confiant ce ministère à un technicien doué du sens politique au moment où les dossiers agricoles urgents demandent technicité et imagination.

M. Nallet présente en public l'image d'un personnage froid et raide, souriant peu, une allure hiératique qui dément quelque peu une robuste moustache. Parlant peu, écoutant beaucoup les innombrables visiteurs professionnels, agricoles et industriels, il est depuis presque quatre ans au centre de toutes les confidences. Le choix sera certainement apprécié par ceux de ses interlocuteurs qui se plaisent à voir en lui un homme débarrassé, pour autant qu'ils s'attendaient à rencontrer ce

défait, du dogmatisme idéologique fréquent chez les chercheurs de gauche. Pour certains, ce fut même une surprise, puisque c'est sur un débat idéologique que M. Henri Nallet a rompu avec la FNSEA, où il était le conseiller écouté du président de l'époque, M. Michel Debattise. Si l'on remonte dans sa carrière, on trouve une autre rupture, avec l'épiscopat français cette fois, qui n'appréciait guère en 1964 les orientations prises par la JEC (Jeunesse étudiante catholique), dont M. Henri Nallet était le secrétaire général.

Le milieu agricole n'a pas été surpris ni choqué de cette décision, mais sa réaction reste prudente. Très ennuyés par le départ de M. Michel Rocard en pleine négociation européenne, les professionnels se sont montrés soulagés par le choix de M. Nallet, qu'ils considèrent comme un bon technicien. Pour M. François Guillaume, le président de la FNSEA, « M. Nallet a plusieurs atouts ; il a l'oreille du président, il connaît le monde agricole et il a été un salarié de la

FNSEA et de l'INRA. Mais il est maintenant au pied du mur et nous le jugerons sur les décisions prises », a-t-il ajouté. M. Michel Teysse, président du CNJA, le considère comme « un homme sérieux avec lequel on doit pouvoir travailler ». Du côté des syndicats minoritaires, les Travailleurs paysans voient dans cette nomination « un intérêt peut-être accru, dans l'avenir, de la présidence de la République pour les questions agricoles », et ils ajoutent : « De toute façon, M. Nallet n'aura pas besoin de période d'essai. »

J. G.



SZLAKMAN. SZZLAKMAN.

recherche agronomique) au département d'économie et de sociologie rurales.

Il se consacrera à l'étude de la coopération agricole et de la place du syndicalisme dans la politique agricole. Les thèses de l'équipe de chercheurs qu'il intègre alors (avec Yves Tavernier, Michel Gervais, Claude Servolin) inspireront les nouveaux contours de l'image paysanne en juillet 1981 enfin, Henri Nallet devient conseiller technique au secrétaire général de l'Elysée.

## Les réactions

« M<sup>me</sup> Yvette Roudy, ministre des droits de la femme : « Ca ne se fait pas. On n'abandonne pas le bateau au milieu du gué. On est en train de remonter le pays. Choisir un tel prétexte pour faire un coup, ça n'est pas sérieux. Parlant ambitions personnelles, on les connaît. Il est maintenant dans une position critique à l'intérieur de la gauche. » M<sup>me</sup> Roudy est favorable au nouveau mode de scrutin, « car il est plus démocratique et permet d'avoir plus de femmes sur les listes électorales ».

« M. Michel Sapin, député PS (rocardien) de l'Indre : « La proportionnelle n'est pas le meilleur des scrutins pour le Parti socialiste et pour l'avenir de la gauche. M. Rocard a tiré les conséquences de son désaccord sur ce point. Les députés rocardiens sont d'abord membres du groupe socialiste, et la composition d'un tout autre groupe au sein de l'Assemblée nationale n'est nullement à l'ordre du jour. C'est dans le cadre de ce groupe que nous mènerons le débat, et il est certain qu'un certain nombre d'entre nous considérerons qu'il est du devoir d'un député, surtout d'un député membre de la majorité, de discuter à propos d'un projet de loi comme celui qui nous sera soumis ».

« M<sup>me</sup> Huguette Bouchardeau, ministre de l'environnement, membre du PSU : « Je suis totalement surpris de la démission. Je suis un ami de longue date de Michel Rocard, - il a été secrétaire général du PSU bien avant moi. Je ne pense pas que cela change quoi que ce soit à la politique gouvernementale en matière agricole. » A propos du nouveau mode de scrutin, M<sup>me</sup> Bouchardeau « espère que le Parti socialiste, au moment de la constitution des listes, pensera aux petits partis ».

« M. Jean-Claude Le Scornet, secrétaire national du PSU : « Ici, Mitterrand décide d'un mode de scrutin ; là, Rocard décide de quitter le gouvernement. » Le PSU regrette que « la vie politique d'un pays se réduise aux faits, dires et gestes de quelques personnalités, fussent-elles président de la République ou ex-ministre de l'agriculture. Cette caricature de la vie publique est la fille légitime des institutions de la V<sup>e</sup> République, hier farouchement combattues par la gauche - Mitterrand et Rocard ».

A ses lecteurs qui vivent hors de France

Le Monde RÉALISE CHAQUE SEMAINE UNE ÉDITION INTERNATIONALE

Ils y trouveront une sélection des informations, commentaires et critiques parus dans leur quotidien

## Fortes progrèsions du premier ministre dans les sondages

M. Laurent Fabius poursuit son ascension dans l'opinion avec 57 % d'avis favorables et devance désormais M. Michel Rocard d'après le baromètre mensuel SOFRES/Figaro-Magazine. Parmi les personnalités de la majorité, le premier ministre progresse de 3 points, il précède M. Rocard de 10 points (contre quatre points) et M. Jacques Delors (42 % contre 43 % le mois dernier).

Dans les rangs de l'opposition, M. Raymond Barre reste en tête, gagnant 2 points (52 % contre 50 %), devant M. Simone Veil, qui progresse de 4 points (48 % contre 44 %) et M. Jacques Chirac (stable à 37 %). M. Valéry Giscard d'Estaing avec 32 % est largement devancé, pour la première fois, par M. François Léotard (36 %). Le gain du premier ministre est net puisque 59 % des personnes interrogées lui font confiance (contre 55 % le mois précédent). Il recueille 32 % d'avis négatifs contre 36 % au mois de mars. Le chef de l'Etat, en revanche, baisse de 2 points en recueillant 39 % d'avis positifs contre 41 % au mois de mars.

Un sondage a été réalisé du 22 au 28 mars, donc avant l'annonce de la démission de M. Rocard, sur un échantillon national de 1 000 personnes, représentatif de l'ensemble de la population âgée de 18 ans et plus, il est publié dans le Figaro-Magazine du 5 avril.

D'après ce même sondage, les Français restent toujours aussi pessimistes. Quand on les interroge sur « la manière dont évolue la France et les Français », 13 % pensent que les choses vont en s'améliorant

(ils étaient 16 % il y a un mois à avoir cette impression) ; 58 % pensent même qu'elles « ont tendance à aller plus mal (57 % en mars). En revanche, 40 % des personnes interrogées, contre 43 % le mois précédent, pensent qu'il devrait y avoir « beaucoup de conflits sociaux dans les deux ou trois mois à venir ».

La cote du Parti socialiste continue à se détériorer : 42 % des sondés ont « une bonne opinion » de lui, contre 45 % en mars, les mauvaises opinions passant de 45 % à 48 %. A l'inverse, l'image des partis de l'opposition s'améliore : les « bonnes opinions » du RPR passent de 41 % à 44 % ; surtout celle de l'UDF augmentée de 7 points, 44 % au lieu de 37 % il y a un mois.

L'Express du vendredi 5 avril publie un autre sondage de la SOFRES, réalisé du 12 au 28 mars auprès d'un échantillon de 1 000 personnes. Il indique que la moitié des Français (50 %) préfèrent le scrutin majoritaire contre 36 % la proportionnelle, alors que 14 % n'ont pas d'avis sur la question.

Les partisans du scrutin majoritaire se recrutent principalement à droite : 70 % des électeurs RPR déclarent préférer ce système électoral à la proportionnelle, alors que 20 % d'entre eux font le choix inverse. De même que 69 % de ceux de l'UDF (contre 19 %). Mais le « majoritaire » compte également à gauche un nombre non négligeable de partisans : 35 % des électeurs socialistes s'y déclarent attachés (contre 53 % qui préfèrent la proportionnelle) et 22 % des communistes (contre 68 %).

(Publicité)

# DEGREMONT

## N° 1 MONDIAL DU TRAITEMENT DE L'EAU

Les représentants

# CGC, CFTD, CGT

au Comité central d'entreprise

s'adressent à : M. FABIOUS  
M. DELEBARRE  
M<sup>me</sup> CRESSON  
M<sup>me</sup> BOUCHARDEAU.

Le personnel de la société DEGREMONT (filiale de la Lyonnaise des Eaux), composé d'un tiers d'ingénieurs et cadres moyens et supérieurs, d'un tiers de secrétaires et employés, d'un tiers de dessinateurs et techniciens, s'est, lors d'un vote à bulletins secrets, prononcé de la façon suivante sur l'avenir de son entreprise :

- 67 % choisissent le plan de développement présenté par la CEE ;
- 7 % préfèrent le plan de redressement présenté par la direction.

Aujourd'hui, nous lançons un appel solennel à la puissance publique afin qu'elle refuse de suivre la direction DEGREMONT, dont l'ambition se limite à faire perdre à la France la place de leader de l'ingénierie de l'eau.

Nous invitons le ministre du travail à ne pas choisir la minorité contre la majorité, nous ne comprendrions pas qu'il soutienne des directeurs tout un très forte majorité du personnel demande la démission.

LE CCE DEGREMONT.

SOUSCRIPTIONS DE SOUTIEN A ADRESSER AU COMITÉ CENTRAL D'ENTREPRISE DEGREMONT  
183, avenue du 18-Juin-1940, 92520 RUEIL-MALMAISON